PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE VILLE DE LORRAINE TENUE LE 28 JUILLET 2022 À 12 H 30, AU CENTRE CULTUREL LAURENT G. BELLEY DUE AUX MESURES LIÉES À LA COVID-19

SONT PRÉSENTS:

Siège no 2 - M. Pierre Barrette, conseiller

Siège no 3 - Mme Diane Desjardins Lavallée, conseillère

Siège no 4 - M. Jocelyn Proulx, conseiller

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Jean Comtois.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS:

M. Christian Schryburt, directeur général Me Annie Chagnon, greffière

SONT ABSENTS:

Siège no 1 - Mme Martine Guilbault, conseillère Siège no 5 - Mme Lyne Rémillard, conseillère Siège no 6 - M. Patrick Archambault, conseiller

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

L'avis de convocation de cette séance extraordinaire a été transmis conformément aux articles 323 et suivants de la *Loi sur les cités et villes*. Tous les membres du conseil présents à cette séance extraordinaire renoncent à l'avis de convocation de cette séance conformément à l'article 325 de la *Loi sur les cités et villes*.

Monsieur le maire constate le quorum et déclare la séance ouverte, il est 12 h 31.

2. 2022-07-153 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Jocelyn Proulx **APPUYÉ** par monsieur le conseiller Pierre Barrette et **RÉSOLU** à l'unanimité,

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

3. 2022-07-154 OCTROI DE CONTRAT - Travaux de bouclage de l'aqueduc rue de Belfort et avenue de Morhange – TP2022-18

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Lorraine a procédé à une demande de soumissions publiques concernant des travaux de bouclage de l'aqueduc rue de Belfort et avenue de Morhange (TP2022-18);

CONSIDÉRANT QUE trois compagnies ont déposé une soumission à la date et l'heure maximales prévues pour le dépôt des soumissions, soit avant 11 h, le jeudi 7 juillet 2022 :

	Prix soumissionnés		
Soumissionnaire	(taxes incluses)		
	Option A: Travaux 2023	Option B : Travaux 2022	
Construction G-NESIS inc.	627 626,12 \$	597 834,63 \$	
Les Constructions CJRB inc.	787 072,49 \$	713 833,26 \$	
Ali Excavation inc.	668 326,68 \$	Pas soumissionné	

CONSIDÉRANT la recommandation par la firme d'ingénieurs MLC Associés inc.;

CONSIDÉRANT QUE la soumission déposée par la compagnie Construction G-NESIS inc. est la plus basse soumission conforme reçue à l'égard de l'option retenue par la Ville, soit l'option B – Travaux 2022;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par madame la conseillère Diane Desjardins Lavallée **APPUYÉ** par monsieur le conseiller Jocelyn Proulx et **RÉSOLU** à l'unanimité.

D'OCTROYER sur la base des prix forfaitaires et unitaires soumis, le contrat relatif aux travaux de bouclage de l'aqueduc rue de Belfort et avenue de Morhange (TP2022-18), option B – Travaux 2022 au plus bas soumissionnaire conforme, soit Construction G-NESIS inc. pour la somme totale estimé de 597 834,63 \$ taxes incluses, et ce, conformément aux prix forfaitaires et unitaires listés à sa soumission déposée et au cahier des charges TP2022-18;

D'AUTORISER la trésorerie à effectuer le paiement de ces travaux sur présentation des pièces justificatives et à imputer cette somme à même la subvention TECQ 2019-2023, ainsi qu'au règlement d'emprunt B-299 et de comptabiliser ces dépenses aux postes budgétaires 22-400-03-701, 22-300-05-701 et 22-400-02-701.

La trésorière atteste que les crédits sont suffisants à cet effet, tel qu'en fait foi le certificat numéro 2022-52.

4. 2022-07-155

ANNULATION – Processus d'appel d'offres TP2022-17 - Travaux de réhabilitation des rues de Belfort et Metz

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Lorraine a procédé à une demande de soumissions publiques concernant des travaux de réhabilitation des rues Belfort et Metz (TP2022-17);

CONSIDÉRANT QUE quatre compagnies ont déposé une soumission à la date et l'heure maximales prévues pour le dépôt des soumissions, soit avant 11 h, le jeudi 14 juillet 2022 :

Compagnie	Prix avant taxes	Prix taxes incluses
Construction G-Nesis inc.	3 129 405,40 \$	3 598 033,86 \$
Les constructions CJRB Inc.	3 208 798,45 \$	3 689 316,02 \$
Raymond Bouchard Excavation Inc.	3 815 923.10 \$	4 387 357,58 \$
Ali Excavation Inc.	4 112 542,50 \$	4 728 395,74 \$

CONSIDÉRANT QUE l'estimation préalable réalisée par la firme d'ingénieurs-conseils Parallèle 54 Expert-Conseil inc. des coûts pour ces travaux était nettement inférieure et que la Ville ne dispose actuellement pas du budget requis pour réaliser les travaux aux prix soumissionnés;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Pierre Barrette **APPUYÉ** par madame la conseillère Diane Desjardins Lavallée et **RÉSOLU** à l'unanimité,

DE REJETTER l'ensemble des soumissions reçues;

DE METTRE FIN au processus d'appel d'offres TP2021-17 – Travaux de réhabilitation des rues de Belfort et Metz.

5. 2022-07-156

AUTORISATION – Accès temporaire gratuit pour les citoyens de Rosemère à la piscine municipale de Lorraine

CONSIDÉRANT QU'un bris d'équipement à la piscine municipale de Rosemère pourrait restreindre l'accès à cette installation pour une certaine période jusqu'à ce que la réparation du bris puisse être effectuée;

CONSIDÉRANT la demande de la Ville de Rosemère pour que leurs citoyens accèdent gratuitement aux installations de la piscine municipale de Lorraine durant cette période;

CONSIDÉRANT l'importance de l'entraide intermunicipale entre les villes de Rosemère et de Lorraine afin de promouvoir les loisirs de proximité et les activités physiques extérieures en cette période estivale;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Jocelyn Proulx **APPUYÉ** par monsieur le conseiller Pierre Barrette et **RÉSOLU** à l'unanimité,

DE RÉPONDRE FAVORABLEMENT à la demande de la Ville de Rosemère pour permettre à leurs citoyens d'accéder gratuitement à la piscine municipale de Lorraine, située au parc Albert-Clément (35, boul. d'Orléans), sur présentation de la carte citoyenne de Rosemère, sans pour autant pénaliser l'accès aux Lorrains, pour la période des bains libres soit du lundi au dimanche de 13 h à 20 h 45 et durant les périodes de nage en corridor soit du lundi au vendredi de 7 h 30 à 9 h 15 et de 16 h 30 à 18 h 30 et le samedi et dimanche de 7 h 30 à 9 h 15, et ce du 17 juillet 2022 jusqu'au 29 juillet 2022 ou jusqu'à ce que la réparation soit effectuée à Rosemère ou que la présente autorisation soit révoquée ou remplacée.

Aucune question n'est formulée aux membres du conseil.

7. 2022-07-157 LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé,

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par madame la conseillère Diane Desjardins Lavallée **APPUYÉ** par monsieur le conseiller Jocelyn Proulx et **RÉSOLU** à l'unanimité,

QUE la séance soit levée à 12 h 38.

Monsieur JEAN COMTOIS	Me ANNIE CHAGNON
Maire	Greffière